



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 31 MARS 2016

### REUNION A NORON L'ABBAYE

L'an deux mille seize, le 31 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à NORON L'ABBAYE, sous la présidence de Monsieur Claude LETEURTRE.

#### **Etaient présents :**

##### **Messieurs**

LECAPITAINE MICHEL, LAURENT CLAUDE, MEVEL THIERRY, BOULAND PATRICK, ALLARD JEAN PIERRE, JOUNOT PHILIPPE, BISSON ROGER, BERHAULT DIDIER, CAILLOUET MICHEL, DUGUEY BRUNO, MESNIL JEAN-PHILIPPE, LUCAS YVES, DUBOST THIERRY, POURNY PASCAL, RUAU MAURICE, TURBAN YVONNICK, BARBERA MIGUEL, LETEURTRE CLAUDE, MAUNOURY HERVE, LE BRET JACQUES, LHERMET WILLIAM, LEFROU THIERRY, GUILLEMOT JEAN-FRANÇOIS, DESERT CLAUDE, NOEL MICHEL, LECOQ ANDRE, MEURGEY JEAN-CLAUDE, DE BROSSARD JACQUES, ROSET YVES, PORCHON CHRISTIAN, ALIMECK TONY, LEFEVRE ALAIN, GIESZCZYK JEAN-RENE, BLAIS NORBERT, HEURTIN JEAN YVES, LIETTA JEAN, LEMERCIER JEAN-JACQUES, LEBRETON JACKY, KEPA GERARD, GASNIER JEAN-MARIE, BENOIT DOMINIQUE, DE MONS XAVIER, LEROUX JEAN-CLAUDE, LIVIC PIERRE, BINET ALAIN, DEWAELE KEVIN, LÉBOUCQ JEAN-YVES, BONNE JEAN LOUIS, REAL ROBERT ;

##### **Mesdames**

DEWAELE-CANOUEL CLARA, CHIVARD MARYVONNE, RUL BRIGITTE, MARY-ROUQUETTE VALERIE, LEBAILLY BENEDICTE, GRENIER SYLVIE, GUEVEL-BADOU CECILE, BLANDIN DANIELE, GUIBOUT MARYVONNE, MARC MARIE-NOËLLE, COUDIERE JACQUELINE, ROUSSEAU EMILIE, MARGUERITTE MAURICETTE, DUCRET VIRGINIE, MAUNOURY MARYVONNE ;

#### **Pouvoirs :**

Eric MACE a donné pouvoir à Thierry DUBOST  
Jean-Luc MARIE a donné pouvoir Michel LECAPITAINE  
Joel GOULARD a donné pouvoir à Kevin DEWAELE  
Elisabeth JOSSEAUME a donné pouvoir à Maurice RUAU  
Jean-Pierre GOUPIL a donné pouvoir à Jean-Philippe MESNIL  
Patrick BARTHE a donné pouvoir à Maryvonne CHIVARD  
David PHILIPPART a donné pouvoir à Virginie DUCRET  
Christian BACHELEY a donné pouvoir à Claude LAURENT  
Caroline GUILBERT a donné pouvoir à Yvonnick TURBAN  
Margaret LASNE a donné pouvoir à Brigitte RUL  
Nathalie STANC a donné pouvoir à Valérie ROUQUETTE

***Lesquels forment la majorité des membres en exercice.***

#### **Etaient absents / excusés :**

**Messieurs :** ANDRE JEAN LUC, HUET SERGE, GUYET JACQUES, DUFAY FABIEN, ORIOT MICHAËL

**Mesdames :** AUBEY SABRINA, LEPETIT SEVERINE.

**Monsieur LIVIC Pierre est désigné secrétaire de séance.**

## **RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Approbation du compte rendu du Conseil communautaire du 21 janvier 2016**

### **Décisions prises par le Président depuis le dernier Conseil communautaire (18 février 2016)**

#### **1. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

- Arrêt du projet SCOT

#### **2. FINANCES**

- Comptes administratifs 2015 – Budgets principal et annexes
- Subventions 2016 aux associations
- Mise en sommeil des budgets annexes Morteaux-Couliboeuf et Pont d'Ouilly
- Budgets Primitifs 2016 budgets principal et annexes
- Vote des taux d'imposition 2016
- Convention avec l'AIPF concernant les « heures bonifiées »
- Annulation de titres
- Demandes de subvention DETR ou DSIL (4 dossiers)

#### **3. SPANC**

- Création d'une redevance forfaitaire pour les vérifications de bon fonctionnement

#### **4. TARIFS**

- Service de portage de repas
- Mémorial des Civils
- Redevances forfaitaires SPANC

#### **5. IMMOBILIER**

- Bilan des acquisitions et cessions de l'année 2015

#### **6. TOURISME**

- Avenant à la convention conclue avec la CdC de la Suisse Normande concernant l'étude des barrages

#### **7. QUESTIONS DIVERSES**

En préambule, Monsieur Leteurtre tient à rendre hommage à Monsieur Roland Audoux qui a été élu sur la commune de la Hoguette de 1991 à 2008. Madame Grenier, maire actuelle, rendra un hommage appuyé lors du prochain conseil.

Il souhaite cependant indiquer que Monsieur Audoux représentait pour lui un homme qui alliait discrétion, modestie et force de caractère.

Il a rejoint le syndicat mixte pour la réalisation du contrat du Pays de Falaise à son élection, en tant que maire en juin 1991 ; il a participé à la création du district en février 1994 où il est élu à l'unanimité vice-président puis membre du bureau et représentant de la micro région n°7 (avec M. Gérard Marchais) ; il a assisté à la transformation du district en Communauté de communes fin 2000. Lors de son deuxième mandat, en 2001, il a été renouvelé dans ses fonctions de vice-président (15<sup>ème</sup> vice-président), dans l'équipe du bureau communautaire de Monsieur Leteurtre.

Il fut également membre de la commission d'appel d'offres ainsi que de la commission finances, commission dont l'action porte sur tous les domaines de compétences exercées par la Communauté de communes du Pays de Falaise.

Il était apprécié de ses collègues élus mais également du personnel communautaire avec qui il entretenait des relations toujours très respectueuses et cordiales.

Il était un îlot de solidité et déclinait des valeurs républicaines avec force.

Monsieur Leteurtre propose à l'assemblée de tenir une minute de silence en hommage à Monsieur Audoux.

\*\*\*

Monsieur le Président accueille ensuite Madame Laur, Trésorier Principal, et la remercie pour sa présence auprès des collectivités et le conseil apporté à la Communauté de communes et les communes. Il la prie de prendre la parole quand elle le souhaite au cours de la présentation des comptes administratifs et des budgets primitifs.

\*\*\*

#### **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :**

- **Adoption du compte-rendu du conseil communautaire du 21 janvier 2016 à l'unanimité.**

#### **Décisions prises par le président depuis le Conseil communautaire du 18 février 2016 :**

Monsieur Leteurtre fait part des décisions prises par délégation depuis le Conseil communautaire du 18 février 2016 :

- N°2016-02-12, 2016-02-13 et N°2016-02-14 : marché de travaux de transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Musée en mémoire des Civils dans la Guerre – Avenants ;
- N°2016-02-15 : marché de construction de 4 ateliers relais dans la Zone Expansia à Falaise – Avenants ;
- N°2016-02-16, 2016-02-17 et N°2016-03-19 : marché de travaux de transformation de l'ancien tribunal de Falaise en Musée en mémoire des Civils dans la Guerre – Avenants ;
- N°2016-03-20 : marché de création d'une boutique dans le cadre du Mémorial des Civils dans la Guerre ;
- N°2016-03-21 : renouvellement de la convention sur la participation financière des partenaires locaux dans le cadre de l'opération « Dynamique du Commerce du Pays de Falaise » ;
- N°2016-03-24 : marché d'assistance à la préparation et passation des marchés d'assurance de la Cdc conclu avec ARIMA CONSULTANTS pour un montant de 2 600 € HT.

Madame Robert indique que dans le cadre du SCOT, les élus doivent se prononcer sur le bilan de la concertation et sur l'arrêt du SCOT. Pour ce faire, un lien de téléchargement a été fourni pour que chaque conseiller ait accès à l'ensemble des pièces nécessaires à l'appréciation du dossier. Ce lien internet, qui est le suivant, a été communiqué dans chacune des communes.

<https://app.box.com/s/nvhy0mxizudd83kgcosdsgezkezilipd>

Un exemplaire est également consultable au siège de la Communauté de communes (synthèse annexée au compte rendu).

Monsieur Leteurtre remercie Madame Robert pour la mise en œuvre de l'ensemble du travail sur le SCOT depuis 2011. Il relate que dans l'ensemble les Personnes Publiques Associées n'ont émis que des observations sur le dossier, preuve que le document présenté soit de qualité.

Il fait part également de la réunion publique finale du 8 mars où il a ressenti que les gens se sont sentis concernés et qu'ils avaient bien assimilés les enjeux du SCOT.

Madame Guevel-Badou indique :

*« En tant que membre de l'association de l'AVEPAM, Association de Veille Environnementale et pour la Protection Animale de Morteaux-Couliboeuf, je me fais leur porte parole auprès de vous.*

*Nous sommes sensibles à la démarche globale du SCOT. C'est un formidable outil de constat et de projection. Le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable est structuré en trois axes qui relie l'écologie, le social et l'économie. Un des objectifs de l'axe numéro deux est de préserver les espaces agricoles et de maintenir une agriculture dynamique et de proximité. Le troisième axe est : « Affirmer une stratégie environnementale pour un développement plus durable. » Un des objectifs de cet axe 3 est de privilégier une gestion intégrée de la ressource en eau. Dans les descriptions, il est question de protéger les points les captages existants et de gérer les eaux usées par des dispositifs collectifs.*

*À aucun moment, que ce soit dans la PADD ou le DOO, Document d'Orientations et d'Objectifs, il n'est question de l'état actuel des nappes phréatiques et des réserves d'eau. Le travail d'inventaire (état initial de l'environnement, votre document du 7 août 2013) semble minorer les problématiques dérangeantes. Une réserve d'eau souterraine les plus importantes de Calvados se trouve à Morteaux. Les taux de nitrates y sont élevés, ils dépassent par endroit les 100 mg/l rendant cette eau impropre à la consommation dans l'état. Vous ne faites pas état de ce taux qui pulvérise la norme légale de 50mg/l. Au delà de la potabilité des eaux, rappelons que le phénomène d'eutrophisation des eaux libres commence dès 10mg/l de nitrate, et c'est bien la responsabilité d'un territoire dans une perspective de développement durable de ne pas engendrer des pollutions supplémentaires, d'inciter à la réduction, d'envisager et de proposer des solutions.*

*Le captage de Cantepie identifié lors de Grenelle de l'Environnement comme un des 500 points de captages les plus sinistrés de France ne peut plus être utilisé pour cette raison. Pour cette raison la fermeture de la DUP de captage de Blocqueville a été envisagée.*

*Nous n'avons trouvé dans le SCOT aucun programme de mesure pour la réduction des taux de nitrates. Il n'y fait aucune recommandation en matière d'activité agricole à l'origine de la pollution aux nitrates. La non-évocation de l'état des lieux de la nappe phréatique de Morteaux nous amène à nous questionner sur l'état des nappes phréatiques de l'ensemble du Pays de Falaise et à douter de l'ensemble des données de ce document.*

*C'est donc à nous de décider la politique que nous souhaitons mettre en place et de choisir s'il nous semble important de laisser à nos enfants, petits-enfants un environnement sain où les algues vertes n'envahissent pas notre littoral. À nous de réfléchir au monde que nous souhaitons laisser derrière nous.*

*Le SCOT tel qu'il est écrit, pensez-vous vraiment qu'il permettra de répondre, non pas à nos besoins, mais aux besoins des générations futures ? »*

Monsieur Leteurtre rappelle que le cadre réglementaire du SCoT ne porte pas sur l'eau potable. C'est le Grenelle de l'Environnement qui régit cela. Il indique que les élus ont bien conscience de cette problématique et notamment Monsieur Claude Laurent, président du syndicat d'eau de Morteaux-Couliboeuf. Il revient également sur les Personnes Publiques Associées et notamment sur l'ARS et les services de l'Etat qui n'ont émis aucune réserve sur ce sujet. Il conclut en indiquant être favorable à l'intégration de ce texte dans la délibération mais pense que cela ne rentre pas dans les recommandations du SCoT.

Monsieur Mesnil trouve regrettable que ce sujet n'ait pas été évoqué plus explicitement lors des réunions prévues à cet effet. Il confirme également que l'eau ne fait pas partie des problématiques du SCoT et que cela est du ressort des services de l'Etat.

Monsieur Leteurtre s'engage à communiquer à Madame Guevel Badou la réglementation en matière d'eau potable et de protection des nappes phréatiques.

### ***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- **APPROUVE** le bilan de la concertation mise en œuvre au cours de la procédure d'élaboration du SCoT, exposé de manière détaillée dans le dossier « Bilan de la concertation » joint au dossier de SCoT arrêté,
- **ARRETE** le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Falaise, dans sa version jointe à la présente délibération et mise en ligne sur le site internet de la Communauté de communes du Pays de Falaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
  - transmettre la présente délibération et le projet de SCoT arrêté, pour avis aux personnes et organismes associés et consultés à la démarche d'élaboration du SCoT, selon les dispositions de l'article L. 143-20, L.132-7 et L.132-8 du Code de l'Urbanisme.
  - mettre à enquête publique le projet de SCoT arrêté, dont le dossier comprendra le recueil des avis transmis à la Communauté de communes dans un délai de 3 mois à compter de la transmission de la présente délibération et du projet de SCoT, conformément aux dispositions de l'article L.143-20 et suivants du Code de l'Urbanisme.

- Conformément à l'article R. 143-7 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de communes du Pays de Falaise, ainsi que dans chaque commune.

## FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES


Monsieur Livic détaille les différents comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2015 (annexes 1 à 11).

Le Président ayant quitté la séance, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le Conseil communautaire siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre LIVIC, **ce Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2015 du Budget Principal ainsi que les comptes administratifs de l'exercice 2015 relatifs aux budgets annexes : ARIANA, ATELIERS-RELAIS, CALVADOS SUD PUTANGES GUIBRAY, EXPANSIA, FOYER JEUNES TRAVAILLEURS, MARTINIA, METHANEA, PONT D'OUILLY, DECHETS MENAGERS ET SPANC.

### ➤ PHYSIONOMIE GÉNÉRALE

Désignation	Investissement	Fonctionnement
Dépenses nettes	4 328 721	6 930 391
Recettes nettes	6 200 814	6 935 643
<b>Résultat net</b>	<b>1 872 093</b>	<b>5 252</b>
Résultat reporté	- 462 021	1 731 731
Résultat 31/12/2015	1 410 072	1 736 983

 Avant affectation des résultats

### Constats généraux

#### ① Exécution du budget

##### Dépenses :

- Section de fonctionnement : 91%
- Section d'investissement : 65,70%

##### Recettes :

- Section de fonctionnement : 91,02%
- Section d'investissement : 94,11%

#### ② Résultats excédentaires

### ➤ SITUATION COMPTABLE PAR CHAPITRE

**Investissement****DEPENSES**

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
001	Déficit d'investissement reporté	462 021,63	0,00	462 021,63
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 641,00	35 638,41	2,58
041	Opérations patrimoniales	601 012,00	471 804,13	129 207,87
16	Emprunts et dettes assimilés	1 562 800,00	1 552 965,89	9 834,11
20	Immobilisations incorporelles	285 850,00	108 465,02	177 384,98
204	Subventions d'équipement versées	420 500,00	194 881,00	225 619,00
21	Immobilisations corporelles	900 691,00	261 090,37	639 600,63
23	Immobilisations en cours	2 320 117,00	1 703 876,37	616 240,63
<b>Total :</b>		<b>6 588 632,63</b>	<b>4 328 721,19</b>	<b>2 259 911,44</b>

**RECETTES**

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	254 727,00	254 059,39	- 667,60
041	Opérations patrimoniales	601 012,00	471 804,13	- 129 207,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 159 702,63	985 997,63	- 173 705,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 838 191,00	1 698 033,32	- 140 157,68
16	Emprunts et dettes assimilés	2 735 000,00	2 790 919,81	55 919,81
<b>Total :</b>		<b>6 588 632,63</b>	<b>6 200 814,28</b>	<b>- 387 818,35</b>

Solde d'investissement 2015 : **1 872 093,09 €****Fonctionnement****DEPENSES**

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
011	Charges à caractère général	1 680 789,00	1 410 670,04	270 118,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 251 650,00	2 170 761,90	80 888,10
014	Atténuations de produits	1 578 653,00	1 578 157,24	495,76
022	Dépenses imprévues	333 920,00	0,00	333 920,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	254 727,00	254 059,39	667,60
65	Autres charges de gestion courante	1 276 837,00	1 274 503,47	2 333,53
66	Charges financières	125 277,00	124 938,38	338,61
67	Charges exceptionnelles	117 792,00	117 300,64	491,36
<b>Total :</b>		<b>7 619 645,00</b>	<b>6 930 391,06</b>	<b>689 253,94</b>

**RECETTES**

Code	Libellé	Budget	Réalisé	Solde
002	Excédent de fonctionnement reporté	778 029,19	0,00	- 778 029,19
013	Atténuations de charges	58 800,00	103 277,19	44 477,19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 641,00	35 638,41	-2,58
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	584 149,81	641 804,13	57 632,64
73	Impôts et taxes	3 876 230,00	3 992 738,03	116 508,03
74	Dotations, subventions et participations	2 083 135,00	1 999 445,00	-83 690,00
75	Autres produits de gestion courante	99 660,00	64 289,63	-35 370,37
76	Produits financiers	96 000,00	74 655,00	-21 345,00
77	Produits exceptionnels	8 000,00	23 796,30	15 796,30
<b>Total :</b>		<b>7 619 645,00</b>	<b>6 935 643,69</b>	<b>- 684 022,98</b>

Solde de fonctionnement 2015 : **5 252,63 €**

Détail des différentes sections : confère tableaux en annexe.

➤ **LES RATIOS**

Nombre d'habitants : 27 790

**CC PAYS DE FALAISE - CA 2013-2015 - Vue détaillée, fiscalité et ratios**

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2013	CA 2014	CA 2015
<b>PRINCIPAUX RATIOS</b>			
<b>ENDETTEMENT</b>			
Endettement/Épargne brute (en années)	3,66 ans	9,05 ans	8,79 ans
Encours de la dette/Recettes de gestion	27,9 %	31,97 %	28,31 %
Encours de dette en € /habitant	88 €	78 €	69 €
Annuité de dette / Recettes de Gestion	4,08 %	5,28 %	5,72 %
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses de gestion en € /habitant	303 €	218 €	232 €
Produit des impôts directs en € /habitant	57 €	54 €	64 €
Recettes de gestion en € /habitant	316 €	244 €	245 €
Dép. de personnel/Dépenses de gestion	24,28 %	33,52 %	33,74 %
Dép. de gestion + remb. K/Rec. de gestion	98,88 %	93,6 %	99,27 %
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dép. d'équipement brut en € /habitant	24 €	28 €	82 €
Dép. d'équipement brut/Rec. de gestion	7,66 %	11,64 %	33,35 %
<b>ÉPARGNE</b>			
Taux d'épargne de gestion	4,23 %	10,53 %	5,4 %
Taux d'épargne brute	7,61 %	3,53 %	3,22 %
Taux d'épargne nette	4,51 %	-0,6 %	-1,46 %

➤ **SYNTHÈSE (CA 2013-2015)**

- Les recettes de gestion évoluent de -12% et s'établissent, en volume, à 6,8 M€ (244,7 €/hab).  
Les dotations et participations (R74) diminuent de 10,3%.  
La DGF diminue de 12,1%.  
Les recettes fiscales augmentent de 2%.
- Les dépenses de gestion évoluent de -12,5% et s'établissent, en volume, à 6,4 M€ (231,5 €/hab).  
Les dépenses de personnel augmentent de 3,1%.  
Les charges à caractère général diminuent de 36,5%.  
Les dépenses de gestion courante augmentent de 1,3%.
- Compte tenu des évolutions des dépenses et recettes de gestion :
  - L'épargne de gestion diminue de 0,5%
  - En prenant en compte les frais financiers, l'épargne brute diminue de 42,8%
  - En prenant en compte le remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est négative.
- Les dépenses d'investissement (hors dettes) s'établissent à 2,3 M€ (soit 81,6 €/hab).  
Parmi elles, les dépenses d'équipement représentent 100% et ressortent en hausse de 83,6%.



- Les recettes d'investissement (hors dette) s'établissent à 1,7 M€ (soit 62,4 €/hab). Parmi elles, les subventions représentent 97,9%.
- Le volume d'emprunt est de 1,5 M€.

#### Lexique

##### ① L'épargne de gestion

Il s'agit de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors travaux en régie et avant remboursement des intérêts de la dette. L'épargne de gestion reflète la capacité de la section de fonctionnement à dégager un autofinancement.

##### ② L'épargne brute

Epargne de gestion - intérêts de la dette.

L'épargne brute est aussi appelée autofinancement brut. Elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, notamment au remboursement de la dette.

##### ③ L'épargne nette

Elle est égale à l'épargne brute - remboursement du capital de l'emprunt. C'est également l'épargne de gestion. Les annuités d'emprunt (intérêts + capital).

## FINANCES - EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur Dewaële procède à la présentation des demandes de subvention pour l'année 2016.

Considérant que tout membre du Conseil communautaire agissant soit en son nom personnel soit en sa qualité de mandataire au sein d'une ou plusieurs associations citées, ne prend pas part au vote concernant les dites associations, conformément à l'article L.2131-11 du CGCT, **le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**

#### ➤ **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATION	Montant en €	Nbre de Votants	Sens du Vote
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT	1 000,00 €	75	Unanimité
AIPF	15 000,00 €	72	Unanimité
CHOREGE	5 000,00 €	75	Unanimité
ECOLE DES PARENTS ET DES EDUCATEURS	7 500,00 €	75	Unanimité
ENSEMBLE A CORDES	1 200,00 €	75	Unanimité
HARMONIE FALAISE	8 000,00 €	74	Unanimité
HARMONIE L'ESPERANCE	3 400,00 € <i>Dont 1 000 € à titre exceptionnel : aide à l'équipement</i>	74	Unanimité
INITIATIVE CALVADOS	1 200,00 €	75	Unanimité
MISSION LOCALE	43 300,00 €	74	Unanimité
OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE	171 200,00 €	68	Unanimité
POISSON D'AVRIL	7 000,00 €	75	Unanimité
UDAF	1 700,00 €	75	Unanimité
USPF	237 000,00 €	75	Unanimité
VIT ACTIF	2 500,00 €	75	Unanimité
SERVICE LOGEMENT JEUNES (mission locale)	8 300 €	75	Unanimité

FOYER RURAL DE PONT D'OUILLY	10 000 € <i>Aide exceptionnelle au titre de la rénovation de la base de Canoë-kayak</i>	74	Majorité (1 abstention)
TOTAL	523 300 €		

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes avec les associations ainsi que tout document utile relatif à ce dossier,

➤ **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes au budget primitif 2016 du budget principal.

### FINANCES - MISE EN SOMMEIL DES BUDGETS ANNEXES MORTEAUX-COULIBOEUF

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **DECIDE** de mettre en sommeil, pour l'exercice 2016, le budget annexe Morteaux-Couliboef, compte-tenu du fait de l'absence de mouvement sur ce budget sur cette période ;

➤ **PRECISE** que Monsieur le Président devra en informer le Trésor Public,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser tout acte utile relatif à ce dossier.

### FINANCES – DETERMINATION DES TAUX ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Dewaële explique que le budget prévisionnel s'établit à 13 535 564 €.

- Section d'investissement (D/R) : 5 560 807 €
- Section de fonctionnement (D/R) : 7 974 757 €

Par rapport à 2015, le budget augmente globalement de 4,75 %.

Pour 2016, la physionomie générale du budget est la suivante.

Préalablement, il faut savoir que le budget est tendu en raison de plusieurs facteurs mais que la Communauté de communes a fait le choix de continuer à investir malgré la baisse des dotations et le désengagement de l'Etat au niveau de certaines compétences.

#### ➤ POINTS NÉGATIFS

a) Augmentation de la dette

Compte tenu des engagements pris et du Plan Pluriannuel d'Investissements, la dette augmente et entraîne un accroissement des annuités. Mais la dette communautaire est maîtrisée et s'établit à 120 € par habitant

b) Recours à la fiscalité directe locale

Pour la première fois depuis 2001, date d'adoption de la taxe professionnelle unique (TPU), la Communauté de communes aura recours à la fiscalité directe locale pour plusieurs raisons :

- Jusqu'en 2015, les investissements et le fonctionnement communautaires étaient assurés par le seul secteur économique ;
- Le niveau d'investissements et la mise en place des services pour les communes et les habitants ;

- La baisse des dotations de l'Etat et le transfert des compétences.

### c) Baisse des dotations

Au-delà des points évoqués ci-dessus, la Communauté de communes a dû faire face, comme de nombreuses collectivités, à la baisse de la dotation globale de fonctionnement provenant de l'Etat. Pour 2016, notre établissement devra composer avec une nouvelle baisse de 180 000 € minimum.

### Désengagement de l'Etat

En plus des dotations, l'Etat se désengage de certaines compétences qui, malheureusement, doivent être assurées par les collectivités.

Que ce soit au niveau de l'instruction des autorisations d'urbanisme et de l'assistance aux communes, les élus ont pris la décision de pallier le désengagement de l'Etat et de financer en totalité les services correspondants. Ce sont donc de nouvelles charges qui incombent à la Communauté de communes.

### ➤ POINTS POSITIFS

#### a) La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Depuis 2009, la Communauté de communes s'est engagée à maîtriser les dépenses de fonctionnement et cet exercice n'est pas forcément simple.

Pourtant, malgré un contexte tendu et des éléments incontournables à financer, les dépenses restent relativement stables. Si l'axe majeur de notre démarche est la maîtrise des dépenses de personnel, il faut rapprocher cette volonté de celle d'apporter davantage de services et de compétences. Ce qui pourrait apparaître contradictoire.

#### b) Priorité à l'investissement

Malgré la morosité et le contexte économique actuel, l'investissement communautaire constitue une priorité. Compte tenu des engagements pris dans le cadre du PPI et de la nécessité de rester et devenir un territoire attractif, les investissements seront poursuivis.

#### c) Poursuivre le développement économique

Aménagement des zones, construction d'ateliers-relais, stratégie, signalétique des zones d'activités constituent des projets pour le développement économique du territoire.

#### d) Conforter l'existant

Maintenir l'investissement mais conforter aussi ce qui existe afin que les habitants ne subissent pas la fermeture partielle et/ou définitive des services publics. C'est aussi un engagement fort pris par la Communauté de communes qu'elle assume financièrement.

### ➤ BP 2016 - VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

#### *Confère annexe 1*

#### Analyse :

Les principales dépenses nouvelles de la section sont les suivantes :

• remboursement de la dette en capital .....	42 000 €
• étude aménagement médiathèques (Falaise et Morteaux).....	50 000 €
• changement de logiciels + site internet.....	19 000 €
• aides financières habitat.....	119 833 €
• travaux accessibilité centre aquatique et école de musique .....	30 220 €
• signalétique.....	62 968 €
• autres immobilisations corporelles .....	<u>123 600 €</u>
• <b>total</b> .....	<b>447 621 €</b>

**Analyse :**

Le montant des crédits inscrits dans la section de fonctionnement s'explique de la manière suivante.

- Tout d'abord, l'élaboration du budget s'est faite, comme vous pouvez le constater, dans le respect de la maîtrise des dépenses. Ce qui signifie que certaines dépenses ont été reconduites aux montants 2015, voire diminuées.
- Ensuite, le budget tient compte des décisions politiques et, intègre des dépenses nouvelles non négligeables.
- Enfin, la nécessité de maintenir des charges pour faire fonctionner les services.

Les principales dépenses nouvelles sont les suivantes :

**011 – Charges à caractère général ..... 1 732 963 €**

Elles représentent 22 % de la section de fonctionnement.

- 60 – Achats et variation de stocks..... 315 300 €

Par rapport au BP 2015, le chapitre diminue de 2,6 %

- 61 – services extérieurs..... 975 248 €

Les dépenses représentent 12% de la section de fonctionnement. Si le chapitre baisse par rapport à 2015, de nouvelles dépenses apparaissent :

☞ Augmentation de la contribution versée au délégataire du centre aquatique ;

☞ Le poste études et recherches augmente de 14 % sous l'influence

- De l'étude SOETE pour le CIAS ..... 13 440 €
- Des études liées à l'OAPH ..... 59 417 €

☞ Autres frais divers : réajustement des sommes

- Animations médiathèques
- Festival de musique (hébergement, etc...)

- 62 – autres services extérieurs..... 429 515 €

Les dépenses représentent 5,4% de la section de fonctionnement.

L'augmentation de 26% repose sur les éléments suivants :

- Mémorial (honoraires, traduction, inauguration, expositions, communication)..... 88 404 €
- Schéma de Cohérence Territoriale - SCOT (publication, avis et enquête publique)..... 22 860 €
- adhésion à Caen Métropole et à l'AUCAME ..... 44 810 €
- animation OPAH ..... 42 430 €

- 63 – impôts et taxes ..... 12 900 €

**012 – charges de personnel et frais assimilés..... 2 387 230 €**

Les dépenses représentent 30% de la section de fonctionnement. ***Cf. document en annexe 11***

***intitulé Budget Ressources Humaines Compte Administratif et Budget Prévisionnel***

**014 – atténuation de produits ..... 1 578 653 €**

Les dépenses représentent 20% de la section de fonctionnement.

- 65 – autres charges de gestion courante ..... 1 296 632 €

Les dépenses représentent 16 % de la section de fonctionnement. Elles augmentent de 1,55% :

- aides versées aux communes pour documents d'urbanisme, médiathèque et aide financière pour la fête des jeux.

- 66 – charges financières ..... 59 068 €

Les dépenses représentent 1 % de la section de fonctionnement. (renégociation d'emprunt en 2015).

- 67 – charges exceptionnelles ..... 65 279 €

Les dépenses représentent 1 % de la section de fonctionnement.

**023 – Virement à la section d'investissement ..... 315 884 €**

**042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

- 6811 – dotations aux amortissements ..... 529 184 €

Les dépenses représentent 6% de la section de fonctionnement.

Monsieur Leteurtre ajoute que l'épargne nette est négative depuis deux ans. Deux solutions cumulatives sont proposées : réduire les dépenses de fonctionnement et avoir recours à la fiscalité.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre),***

➤ **ADOPTE**

Le Budget Primitif 2016 principal dont le montant est le suivant :

- Section d'investissement (D/R).....5 560 807,00 €
- Section de fonctionnement (D/R).....7 974 757,00 €

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document utile relatif à ce dossier.

**FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 (ANNEXE 12)**

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (4 voix contre),***

➤ **FIXE** les taux suivants :

- Le taux de **cotisation foncière des entreprises** pour 2016 à 24,08 %.
- Le produit fiscal correspondant à 1 080 497,00 euros.
- Le taux de **taxe d'habitation** pour 2016 à 7,27 %.
- Le produit fiscal de la taxe d'habitation à 1 477 773,00 euros.
- Le taux de **foncier bâti** pour 2016 à 0,30 %.
- Le produit fiscal de la taxe sur le foncier bâti à 49 356,00 euros.
- Le taux de **foncier non bâti** pour 2016 à 1,80 %.
- Le produit fiscal de foncier non bâti à 49 824,00 euros.
- Le taux de **TASCOM** pour 2016 à 1,005 %.

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **ADOPTÉ**

Les différents Budgets Primitifs Annexes 2016 dont les montants sont les suivants :

**Budget ARIANA :**

- section d'investissement (D/R) .....327 734,77€
- section de fonctionnement (D/R) .....350 134,77€

**Budget ATELIERS RELAIS :**

- section d'investissement (D/R) .....2 457 155,25€
- section de fonctionnement (D/R) .....2 361 739,00€

**Budget CALVADOS SUD PUTANGES GUIBRAY :**

- section d'investissement (D/R) .....8 000,00 €
- section de fonctionnement (D/R) .....8 000,00 €

**Budget Déchets Ménagers :**

- section d'investissement (D/R) .....423 790,94 €
- section de fonctionnement (D/R) .....2 966 508,00 €

**Budget EXPANSIA :**

- section d'investissement (D/R) .....215 093,00 €
- section de fonctionnement (D/R) .....265 666,67 €

**Budget FOYER JEUNES TRAVAILLEURS :**

- section d'investissement (D/R) .....156 000,00 €
- section de fonctionnement (D/R) .....0 €

**Budget MARTINIA :**

- section d'investissement (D/R) .....1 930 036,72 €
- section de fonctionnement (D/R) .....1 821 541,72 €

**Budget METHANEA :**

- section d'investissement (D/R) .....397 909,00 €
- section de fonctionnement (D/R) .....249 664,17 €

**Budget Pont d'Ouilly :**

- section d'investissement (D/R) .....35 000,00 €
- section de fonctionnement (D/R) .....35 000,00 €

**Budget Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC)**

- section d'investissement (D/R) .....5 590,14 €
- section de fonctionnement (D/R) .....543 715,00 €

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **FIXE** le montant du produit fiscal lié à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers et assimilés à **2 126 889 €** ;
- **DECIDE** de la répartition du produit entre les communes de la manière suivante :

<b>Zone 1</b>	FALAISE	<b>692 799 €</b>
<b>Zone 2</b>	POTIGNY	<b>181 991 €</b>
<b>Zone 3</b>	PONT-D'OUILLY	<b>78 597 €</b>
<b>Zone 4</b>	49 AUTRES COMMUNES	<b>1 102 792 €</b>
<b>Zone 5</b>	5 COMMUNES (COURCY, JORT, LOUVAGNY, PERRIERES et VICQUES)	<b>70 710 €</b>

➤ **INDIQUE** le taux de taxe de chaque zone géographique :

<b>Zone 1</b>	<b>8,73 %</b>
<b>Zone 2</b>	<b>22,95 %</b>
<b>Zone 3</b>	<b>12,46 %</b>
<b>Zone 4</b>	<b>17,46 %</b>
<b>Zone 5</b>	<b>17,80 %</b>

➤ **CHARGE** le Président de transmettre ces informations à la Préfecture du Calvados.

➤ **AUTORISE** le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

**FINANCES - DÉCHETS - ANNULATION DE TITRES DE REDEVANCE SPÉCIALE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS PROFESSIONNELS**

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **DECIDE**

- d'annuler totalement le titre n°405/2015, bordereau 66, d'un montant de 183,60 €, en émettant un mandat au compte 673 sur le budget Annexe déchets ménagers 2016.
- d'annuler partiellement le titre n°455/2015, bordereau 66, pour une somme de 507 €, en émettant un mandat au compte 673 sur le Budget Annexe déchets ménagers 2016
- d'annuler totalement le titre n°376/2015, bordereau 66, d'un montant de 493,00 €, en émettant un mandat au compte 673 sur le Budget Annexe déchets ménagers 2016.
- d'annuler partiellement le titre n°447/2015, bordereau 66, pour une somme de 305,04 €, en émettant un mandat au compte 673 sur le Budget Annexe déchets ménagers 2016.

➤ **IMPUTE** les dépenses correspondantes à l'exercice 2016 du budget annexe déchets ménagers.

**FINANCES - DEMANDE DE DETR POUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ DU CENTRE AQUATIQUE ET DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE, POUR LA CONSTRUCTION DE 2 BÂTIMENTS INDUSTRIELS SUR ARIANA ET POUR LA VIABILISATION DE LA ZONE MARTINIA**

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

➤ **APPROUVE** la réalisation des opérations suivantes :

- le projet de construction de 2 ateliers relais sur la zone ARIANA à Soumont-Saint-Quentin en vue de les louer. La superficie de ces bâtiments serait d'environ 190 m<sup>2</sup> + 80 m<sup>2</sup> de bureaux avec possibilité d'étendre la surface des bâtiments le cas échéant.
  - le coût de l'opération s'élève à 536 000 € HT
  - le plan de financement est le suivant :
    - Communauté de communes : 375 200 € HT
    - Etat (DETR) : 160 800 € HT
  
- le projet de viabilisation de la zone Martinia sur la moitié de la zone comprise entre les deux ronds-points.
  - Le coût de l'opération est estimé à 1 000 000 € HT
  - Le plan de financement est le suivant :
    - Communauté de communes : 700 000 € HT
    - DETR : 300 000 € HT
  
- Les opérations de mise en accessibilité du centre aquatique et de la maison de Musique conformément à l'agenda d'accessibilité arrêté par le conseil communautaire et approuvé par l'Etat.
  - Le coût de ces travaux est de 29 900 € HT
  - Le plan de financement est le suivant :
    - Communauté de communes : 16 445 € HT
    - DETR : 13 455 € HT
  
- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
  - solliciter auprès de l'Etat, les subventions correspondantes au titre de la DETR ;
  - fixer, par arrêté, le plan de financement de l'opération si d'autres subventions peuvent être obtenues ;
  - signer tout document utile relatif à ce dossier.

## FINANCES - DEMANDE DE DSIL POUR L'AMENAGEMENT DES MEDIATHEQUES (FALAISE ET MORTEAUX-COULIBOEUF)

Monsieur Dubost indique qu'une première étude relative à la lecture publique sur le territoire de la Communauté de communes a été réalisée par le cabinet Tosca Consultants en 2007. Cette étude établissait des préconisations quant au développement de la lecture publique parmi lesquelles la constitution graduelle d'un réseau solide en s'appuyant sur des équipements « aux normes » et la construction d'équipements afin de permettre le maillage équilibré du territoire.

### 1/ Concernant la construction d'équipements nouveaux

La Communauté de communes a progressivement mis en œuvre ces préconisations avec cet objectif affiché et toujours réaffirmé de « structurer et partager » :

- Sur le territoire Ouest : Pont d'Oully : travaux débutés début 2008 et ouverture du site en novembre 2009 renforcée par l'accueil du premier auteur en résidence (Céline Azorin).
- Sur le territoire Nord : mise en place d'une médiathèque à Potigny ; travaux réalisés en 2010, ouverture en novembre 2010 et accueil du second auteur en résidence (Hervé Mestron)

**Le territoire Est doit faire l'objet de la même attention pour équilibrer ainsi le territoire communautaire. Ainsi la construction d'une médiathèque à Morteaux-Couliboef a été validée par le**



Conseil communautaire, notamment lors de la présentation des projets subventionnables au titre du Contrat Départemental de Territoire.

Le CAUE avait été missionné en 2013 en vue de réaliser une première esquisse et établir un montant prévisionnel de réalisation de l'opération : 725 000 € HT.

Compte tenu des investissements communautaires en cours ou programmés, ce projet avait été suspendu. Il est aujourd'hui repris et le projet a été repensé dans sa globalité incluant un espace de télétravail à la médiathèque (une première réunion a eu lieu à Morteaux-Couliboeuf) proposant ainsi un projet novateur sur le territoire correspondant à un besoin réel croissant.

Ce projet s'inscrit également dans un projet global d'aménagement de cœur de bourg de la commune de Morteaux-Couliboeuf, renforçant ainsi son rôle de centre-bourg.

## 2/ Concernant la médiathèque centrale à Falaise :

Plusieurs éléments concourent à l'intérêt de réaliser des travaux à la médiathèque :

- les conclusions du cabinet *Cadres en mission* dans le cadre de cette étude spécifique sur le fonctionnement de la médiathèque ; ce cabinet avait établi un diagnostic architectural du bâtiment de l'Hôtel-Dieu quant à l'utilisation de l'espace, les fonctionnalités du lieu, les espaces de circulation, le mobilier.
- le diagnostic Accessibilité réalisé et l'acceptation de l'Agenda Programmé d'Accessibilité pour la réalisation des travaux.
- la réalisation d'économies d'énergie et la valorisation, parallèlement, de nouveaux vitraux (blindés) conçus par un créateur contemporain et intégrant ainsi une œuvre d'art dans l'opération de restructuration.

Ainsi, pour permettre un meilleur accueil, une valorisation des espaces, une première étude a été établie par un architecte spécialisé en construction de médiathèque travaillant avec le cabinet *Cadres en mission*. Cette étude architecturale avait pour but d'évaluer la capacité du bâtiment de l'Hôtel-Dieu à évoluer vers une médiathèque du 21<sup>ème</sup> siècle et à répondre aux exigences d'accessibilité. L'architecte a montré qu'il est possible de moderniser l'Hôtel-Dieu, bâtiment majestueux mais austère, selon les axes suivants :

- orientation de l'entrée vers le centre-ville ;
- création d'un parvis d'entrée, nouvelle façade « double-peau », intégrant l'accueil, en « réinventant » le pignon nord-est, comme un signal d'appel ;
- création d'un plancher depuis le parvis permettant de résoudre les problèmes d'accessibilité et les problèmes techniques pour les câblages informatiques ;
- création d'une mezzanine rejoignant le premier étage ;
- réorganisation des espaces internes et publics.

La préconisation rend compte d'une surface utile de 1 218 m<sup>2</sup> (1034 m<sup>2</sup> utile actuellement). L'ordre de grandeur des travaux estimé à 1 500€/m<sup>2</sup> engendre donc un coût estimatif de 1 855 000 € HT.

En parallèle, le service bâtiment de la ville de Falaise a été missionné par Monsieur Dubost afin d'établir un rapport technique sur le projet de réaménagement de la médiathèque et prendre en compte

les nécessaires adaptations pour rendre le bâtiment accessible. Le rapport d'étude conclut à un estimatif de 1 000 000 € HT.

A l'issue de cette étude, un programme devra être établi pour lequel la Communauté de communes travaillera avec un programmiste avant de lancer les consultations concernant la maîtrise d'œuvre et les travaux à réaliser.

Dans le cadre de la recherche de financement, une subvention spécifique de l'Etat pourrait être obtenue au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), dotation ouverte uniquement sur l'année 2016. La DSIL intervient à partir d'un plancher de 100 000 € de subvention, à un taux pouvant aller jusqu'à 80%.

Monsieur Leteurre souligne que l'obtention ou non de cette subvention pourra conditionner la suite à donner ou non à court terme sur ces deux opérations (à noter qu'à défaut de cette subvention, l'Etat assure l'octroi d'une subvention de 50% au titre de la DGD). Le Conseil sera invité à se prononcer ultérieurement sur le lancement de ces opérations.

***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (une voix contre),***

➤ **APPROUVE**

- la réalisation des deux opérations suivantes :
  - la construction d'une médiathèque espace de télétravail à Morteaux-Couliboeuf.
  - le réaménagement de la médiathèque centrale à Falaise.
- les plans de financement correspondants :
  - a) Construction d'une médiathèque espace télétravail à Morteaux-Couliboeuf.

<b>Sources</b>	<b>Montant HT</b>
Fonds propres CDC	145 000 €
Etat DSIL	524 000 €
Région Normandie	7 000 €
Département	49 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>725 000 €</b>

- b) Réaménagement de la médiathèque centrale de Falaise.

<b>Sources</b>	<b>Montant HT</b>
Fonds propres CDC	371 000 €
Etat DSIL	1 484 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 855 000 €</b>

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :

- solliciter des subventions au meilleur taux possible auprès des partenaires financiers et notamment l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année 2016 pour les deux dossiers ci-dessus présentés.
- signer les dossiers de demande de subvention correspondants ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

➤ **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours duquel elles seront constatées.

## FINANCES - CONVENTION AVEC L'AIPF CONCERNANT LE DISPOSITIF DES HEURES BONIFIEES

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** dans le cadre du dispositif des heures bonifiées :
  - la prise en charge par la Communauté de communes d'un quota de 24 heures au tarif horaire de 15 € au profit de la commune.
  - un quota de 57 heures au tarif bonifié ainsi réparti :
    - 10 € / heure par commune,
    - 5 € pour la Communauté de communes.
- **PRECISE** que ce principe et la répartition des coûts ainsi arrêtée (2/3 pour la commune et 1/3 pour la Communauté de communes pour le quota de 57 heures au tarif bonifié) demeure applicable, et ce, indépendamment de l'évolution du coût horaire déterminé par l'AIPF, et tant que le Conseil communautaire n'en décide autrement.
- **S'ENGAGE** à imputer les dépenses correspondantes au budget principal de l'année.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

## ENVIRONNEMENT – SPANC – CREATION D'UNE REDEVANCE FORFAITAIRE – FIXATION DES TARIFS DE REDEVANCES ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR SPANC

*Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **DECIDE**
  - de créer une redevance forfaitaire « vérification de bon fonctionnement » ;
  - de fixer ainsi qu'il suit les montants des redevances forfaitaires :

Redevances	Tarifs appliqués
Redevance forfaitaire « contrôle de conception et d'implantation »	50 €
Redevance forfaitaire « contrôle de bonne exécution »	50 € (70 € dans le cadre d'un dossier de subvention non-soutenu par l'organisme financeur)
Redevance forfaitaire « contrôle diagnostic pour un 1 <sup>er</sup> contrôle »	152 €
Redevance forfaitaire « contrôle diagnostic pour une vente immobilière »	152 €
Redevance forfaitaire « vérification de bon fonctionnement »	90 €

- de compléter ou modifier les articles suivants du Règlement de service du SPANC : 8, 8 bis, 19, 21, 23, 27 bis et 35.
- **PRECISE**
  - que ces montants seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;
  - que le montant de la redevance forfaitaire « vérification de bon fonctionnement » est fixé pour toute la durée de la prestation de STGS (48 mois), garantissant ainsi une équité de traitement des usagers du SPANC pendant toute la durée de cette prestation ;

- que les montants des autres redevances forfaitaires peuvent l’objet de révision en fonction des coûts de prestation.

## TARIFS - SERVICE PORTAGE DE REPAS

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

➤ **FIXE**

- le prix du plateau 7 composants à 8,70 € pour les habitants des communes de la Communauté de communes ;
- le prix de vente des composants individuels :
  - potage : ..... 1,00 €
  - hors d’œuvre : ..... 1,10 €
  - viande : ..... 2,00 €
  - légumes :..... 1,10 €
  - laitage fromage :..... 0,70 €
  - dessert :..... 1,20 €

➤ **INDIQUE** que ces tarifs prendront effet au 1<sup>er</sup> mai 2016,

## TARIFS - MÉMORIAL DES CIVILS

Monsieur Gasnier demande d’inclure dans les gratuités, et notamment dans les membres des Comités de soutien, les polonais. Monsieur Mesnil répond que cette demande a été adressée au Mémorial de Caen.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

- **DECIDE** que le billet intitulé duo sort du champ du vote du Conseil communautaire, relève de la politique de commercialisation du délégataire et est donc librement fixé par le fermier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l’avenant correspondant au contrat de délégation de service public, modifiant l’annexe 6 de cette convention ;
- **FIXE** ainsi qu’il suit les tarifs du Mémorial à compter du 9 mai 2016 :

Type	Tarifs
<b>Plein tarif</b>	<b>7,50 €</b>
<b>Tarif réduit</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Scolaires de 10 à 18 ans en individuel</li> <li>✓ Tous les étudiants</li> <li>✓ Personnes du 3eme âge en individuel (+ 60 ans)</li> <li>✓ Enseignants dans les établissements privés</li> <li>✓ Enseignants dans les établissements publics (non MGEN)</li> <li>✓ Sociétaires individuel MGEN</li> <li>✓ Accompagnateurs d’invalides ou de handicapés</li> <li>✓ Militaires en tenue ou non en tenue</li> </ul>	<b>6,50 €</b>
<b>Tarifs groupes adultes</b>	<b>6,00 €</b>
<b>Tarifs groupes scolaires</b> Groupes scolaires de 15 enfants minimum, y compris primaires (1 accompagnateur gratuit pour 10 payants)	<b>4,50 € secondaires</b> <b>2,50 € primaires</b>

<b>Pass Famille</b> (2 adultes et au moins 1 enfant de 10 à 25 ans)	<b>18,00 €</b>
<b>Billet Bataille de Normandie</b> <b>Mémorial de Caen – Arromanches 360° - Mémorial des Civils</b>	<b>27,00 €</b> <i>(du 9 mai au 3 novembre 2016)</i>
<b>Billet jumelé</b>	<b>9,00 €</b> <i>(du 9 mai au 3 novembre 2016)</i>
<b>Tarif spécifique Habitants du Pays de Falaise</b> (présentation carte d'identité et justificatif de domicile)	<b>GRATUIT</b> <b>(du 14 au 16 mai 2016 – spécial inauguration)</b> <b>3,00 €</b> <b>(ensuite et jusqu'au 3 novembre 2016)</b>
<b>Gratuit</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Enfants de moins de 10 ans accompagnés</li> <li>✓ Tous les handicapés</li> <li>✓ Tous les anciens combattants</li> <li>✓ Chômeurs</li> <li>✓ Bénéficiaires du RSA</li> <li>✓ Dispensés de recherche d'emploi</li> <li>✓ Organismes de tourisme (agents de voyages, autocaristes, tours opérateurs)</li> <li>✓ Chauffeurs de car accompagnant un groupe</li> <li>✓ Guides-interprètes locaux et guides CNMH</li> <li>✓ Professeurs préparant une visite</li> <li>✓ Journalistes</li> <li>✓ Conservateurs de musée (ou directeurs ou attachés de presse)</li> <li>✓ Pupilles de la Nation</li> <li>✓ Déportés, Résistants, maquisards et réfractaires (sur carte)</li> <li>✓ Invalides de guerre et Veuves de guerre</li> <li>✓ Membres de l'association des Amis du Mémorial</li> <li>✓ Membres ICOM</li> <li>✓ Personnel des musées de l'Espace historique</li> <li>✓ Membres des Comités de soutien britannique, canadien, américain (+ conjoints)</li> </ul>	

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

### IMMOBILIER – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2015

Monsieur Livic demande quelles sont les activités de la société Finamur et MTCP. Il est répondu qu'il s'agit respectivement du garage Renault et de Maintenance et Transport de Caoutchouc et PVC.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de communes du Pays de Falaise au titre de l'année 2015 ainsi qu'il suit :

## Cessions :

<u>Lieu</u>	<u>références cadastrales</u>	<u>Superficie</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Acquéreur</u>
Falaise Zone Expansia, Les Sentes	ZI 121	00ha 16a 14ca	210 000,00 € HT	SCI SFCH (Carrosserie Expansia)
Falaise Zone Expansia, Les Sentes	ZI 92 & 177	00ha 40a 00ca	120 000,00 € HT	FINAMUR
Falaise Zone Expansia, Les Sentes	ZI 169 & 173	00ha 11a 18ca	212 489,00 € HT	SC CUDORGE- RIOULT (MTCP)

➤ **PRECISE** que le bilan en question sera annexé au Compte Administratif 2015.

<b>TOURISME - CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ÉTUDE DE DÉFINITION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA MASSE D'EAU HR306 DE L'ORNE</b>
---

Monsieur le Président expose qu'en 2013, dans le cadre de la restauration de la continuité et du bon état écologique de la masse d'eau HR 306, les Communautés de communes du Pays de Falaise et de la Suisse Normande se sont associées, par convention, pour financer une étude portant sur 21 barrages dont 3 sur la commune de Pont d'Ouilly. Cette étude fait partie du projet global de mise en valeur de la Vallée de l'Orne.

Les frais d'étude étaient alors estimés à 33 829 € HT (marché à bons de commande), subventionnés à 95% et la participation de la Communauté de communes du Pays de Falaise, limitée à 1 691 € maximum.

La phase 1 de l'étude (diagnostic et scénarii d'aménagement) pour les lots 1 et 2 a été réalisée et présentée aux propriétaires concernés. Aucun des propriétaires n'a donné suite aussi la phase 2 de l'étude est interrompue. L'étude pour le lot 3 (ouvrages ruinés) a été entièrement réalisée.

Le coût final est modifié à la baisse, il y a donc lieu de revoir le montant restant à charge pour la CdC du Pays de Falaise, soit 1 339,25 €. Un avenant à la convention doit être pris en ce sens.

### ***Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

➤ **APPROUVE** les modifications de la convention ainsi qu'il suit :

#### Article 2 : MODALITÉS FINANCIÈRES

La répartition reste inchangée.

Les frais d'étude et d'animation + prestations communes concernant les ouvrages de Pont d'Ouilly s'élèvent à 26 784.91 TTC.

L'étude est subventionnée selon le plan de financement suivant :

- 55% par l'Agence de l'Eau
- 20% par le Conseil Régional
- 20 % par le Conseil Général
- Solde à financer par la CDC Pays de Falaise pour les ouvrages de Pont d'Ouilly 1 339,25 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant à la convention financière avec la Communauté de communes de la Suisse Normande, tel qu'annexé à la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h20.

Vu,  
Le Président,

Claude LETEURTRE

